

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 436 Signature d'un avenant et d'une convention pour l'attribution de deux subventions à l'association Paris-Audiovisuel – Maison européenne de la Photographie (4e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie un avenant et une convention d'objectifs pour l'attribution de deux subventions ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu l'article 48 de la délibération 2010 DAC 753 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : la subvention attribuée à l'association Paris audiovisuel – Maison européenne de la Photographie, 82 rue François Miron (4^e) est portée de 1 820 029 euros à 3.695.490 euros. D01691 ;

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie pour l'année 2011 un avenant à la convention signée le 14 janvier 2011 et la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 70.000 euros. D01691 ;

Article 3 : La dépense correspondant à la subvention de fonctionnement, soit 1.875.461 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture. 2011 ;

Article 4 : La dépense correspondant à la subvention d'équipement, soit 70.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, nature 2042, rubrique 33, ligne VE40003 Provision pour subventions d'équipement au titre de la culture mission 90010-99-010, n° d'individualisation 11 V00458. 2011 ;